

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi dix-huit septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

*Date de
convocation :*
mardi 12
septembre 2023

Mis en ligne :
mercredi 20
septembre 2023

*Nombre de
Conseillers en
exercice :* 29

Présents : 21
Votants : 27
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, METAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires : DA CUNHA Manuel donne pouvoir à LEJOLIVET Bertrand, GEZEQUEL Damien donne pouvoir à POINTIER Vincent, LETENDRE Christophe donne pouvoir à DEGUILLARD Julie, MAHEO Aude donne pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, SERANDOUR Cyril donne pouvoir à JOUAULT Jaroslava, VALLE Priscilla donne pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane ;

Absents : ANDRE-SABOURDY Isabelle, DORIA Anne.

Monsieur POINTIER Vincent est nommé. secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 12 septembre 2023) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 9**Délibération n° 2023-93. Finances : Budget ville – Décision modificative n°3**

Rapporteur : Vincent POINTIER

- VU** le code général des collectivités territoriales,
- VU** la délibération n°2023-26 relative au vote du Budget primitif de la ville en date du 21/3/2023,
- VU** la délibération n°2023-51 relative à la décision modificative n°1,
- VU** la délibération n°2023-65 relative à la décision modificative n°2
- VU** l'avis de la commission Ressources et vie économique du 12 septembre 2023

CONSIDERANT que des régularisations doivent être apportées en section d'investissement et en section de fonctionnement ;

Chap	Article	F		BP 2023	DM 3	BP 2023 + DM 3
SECTION D'INVESTISSEMENT					+ 0,00	
DEPENSES					+ 109 219,00	
040	2135	01	Travaux en régie	69 500,00	-20 000,00	49 500,00
209	2158	820	EHPAD : sol à changer	0,00	20 000,00	20 000,00
209	2135	321	Ascenseur médiathèque	0,00	4 174,00	4 174,00
209	2031	321	Etude médiathèque	0,00	7 680,00	7 680,00
020	020	01	Dépenses imprévues	41 000,00	-11 854,00	29 146,00
23	2313	020	Dépenses d'investissement	27 971,96	109 219,00	137 190,96
RECETTES					+ 109 219,00	
20	2031	01	Réintégration études ZAC Multisites	0,00	115 000,00	115 000,00
021	021	01	Virement du fonctionnement	893 756,00	-5 781,00	887 975,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT					+ 0,00	
DEPENSES					- 20 000,00	
011	606281	02027	Travaux en régie	60 000,00	-15 000,00	45 000,00
68	6817	01	Provisions pour créances douteuses	0,00	781,00	781,00
023	023	01	Virement vers l'investissement	893 756,00	-5 781,00	887 975,00
RECETTES					- 20 000,00	
042	722	01	Travaux en régie	76 500,00	-20 000,00	56 500,00

Après en avoir délibéré, par **19 voix POUR, 1 voix CONTRE** (SIMON Didier) et **7 ABSTENTIONS** (BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, LE GUENNEC Jean-Michel, LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien, VALLEE Priscilla), le Conseil Municipale **décide :**

DE VALIDER la décision modificative n°3, Budget ville, telle que présentée

Pour extrait conforme,

Le Maire

Gaël LEFEUVRE

